



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédicures-podologues

Question écrite n° 72445

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les recommandations de la Haute autorité de santé s'agissant des soins de pédicurie-podologie. En effet, l'HAS reconnaît depuis 2005 la nécessité d'une prise en charge de pédicurie-podologie des personnes âgées de plus de 75 ans afin de diminuer le nombre de chutes. Une étude australienne a prouvé qu'une prise en charge podologique diminue non seulement le nombre de chutes de 30 %, améliore l'équilibre et réduit le handicap des personnes âgées qui souffrent des pieds. Mieux prendre en charge les soins de pédicurie-podologie revient à mieux prévenir la perte d'autonomie et ainsi réaliser des économies de l'ordre pour la société. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72445

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 118

Question retirée le : 28 juin 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)